

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 FEVRIER 2025



N° 12/2025

Le 28 février deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 février 2025.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Adjoints ; M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Manfredi, Mme Marie-Charlotte VIGNE, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Eléna-Camélia Ferté, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Martine Bourgoïn par Mme Annie Trézel, M. Matthias Matron par M. Vincent Berthelot, Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, M. Cyril Rousseau par Mme Catherine Bonnet, M. Dominique Rauzier par M. Bertrand Hamot.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Béatrice Delamarre, Mme Sarah Flagothier.

**ABSENTE** : Mme Catherine Delormel

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Votes Pour : 26  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Débat d'orientation budgétaire 2025.

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Maire donne, conformément à la loi, les informations permettant d'organiser le débat d'orientation budgétaire 2025.

Vu les articles L2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu la loi NOTRe du 07/08/2015,

Vu le décret n° 2016-834 du 23/06/2016 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24/06/2016,

Le Conseil Municipal, par son vote, prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport (document joint à la présente).

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ  
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL  
Maire de St Just en Chaussée